

**Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024**

Rapporteur : Johan MARTENS

**DA 314 - 24.01 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU COUVERT À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER**

Présenté par M. PERRIN, Architecte au Service des bâtiments depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. L'école réalisée en 1992 accueille aujourd'hui 54 élèves. Le bâtiment contient 5 locaux de stockage au sous-sol ; 3 salles de classe, 1 salle de jeux, 1 salle des maîtres, 1 série de vestiaires, 1 infirmerie et les locaux sanitaires au rez-de-chaussée. Le revêtement de sol du préau extérieur de 400m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une réfection complète en 2021, et des jeux d'enfants y ont également été installés. Le nouveau couvert répond au besoin de se conformer au règlement relatif aux locaux de l'enseignement primaire et spécialisé, qui impose une surface couverte extérieure minimale par classe. Le futur couvert atténuera également l'îlot de chaleur que constitue le revêtement de sol du préau et permettra d'offrir une zone abritée en cas de précipitations.

La DA 314 – 24.01 présente un préau couvert qui sera disposé parallèlement à la surface de l'école, à une distance suffisamment importante pour ne pas créer d'ombre portée devant les classes. Les dimensions proposées permettront d'offrir une surface abritée d'environ 72m<sup>2</sup> sur 6 piliers et à l'écart des zones non couvertes où se trouvent actuellement les jeux d'enfants. En termes de matérialité, le couvert sera en structure métallique avec toiture translucide afin d'offrir une protection contre le rayonnement solaire tout en permettant de conserver une bonne luminosité sous le préau.

L'objectif est la mise en exploitation du préau couvert pour la rentrée scolaire 2024-2025. Au préalable, le projet devra faire l'objet d'une demande en autorisation de construire, permettant d'affiner le planning suivant :

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Février 2024 à mars 2024 :    | Dépôt et instruction de la demande en autorisation de construire |
| Février à avril 2024 :        | Appels d'offres entreprises et adjudications                     |
| Mai et juin 2024 :            | Fabrication des éléments du couvert                              |
| Juillet 2024 à mi-août 2024 : | Montage du couvert   |
| Mi-août 2024 :                | Mise à disposition du couvert                                    |

Devis estimatif

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Maçonnerie et étanchéité                           | CHF 10'810.00         |
| Serrurerie métallique, ferblanterie et couverture  | CHF 156'745.00        |
| Divers et imprévus 15%                             | CHF 25'133.00         |
| Honoraires mandataire spécialisé                   | CHF 2'500.00          |
| Frais secondaires (taxes, assurances, sondage,...) | CHF 4'800.00          |
| <b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>                  | <b>CHF 199'988.00</b> |
| <b>ARRONDI À</b>                                   | <b>CHF 200'000.00</b> |

Coûts connexes

|   |                      |
|---|----------------------|
| Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | CHF 150.00           |
| Amortissements du patrimoine administratif                    | CHF 20'000.00        |
| Charges financières   | CHF 4'400.00         |
| <b>Total</b>  | <b>CHF 24'550.00</b> |

Un commissaire (VERT.E.S) demande s'il n'est pas possible de réduire le nombre de piliers qui pourraient entraver les jeux des enfants (jeux de balle, vélo, etc.). M. PERRIN répond qu'il s'agit pour l'instant d'une intention. Il y aura une phase de calcul structurel et la question sera étudiée afin de voir s'il est possible de diminuer le nombre de poteaux.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande pourquoi l'idée d'un préau couvert ne s'est pas posée en 1992, année de construction de l'école. M. PERRIN répond qu'avant 2010, il n'y avait pas de surface couverte imposée.

À ce jour, il est demandé 20m<sup>2</sup> de préau couvert minimum par salle de classe. Pour ce projet, il faudra demander une dérogation, car la surface de préau non couvert serait à la limite autorisée.

Un commissaire (SOC) demande si le matériau prévu (polycarbonate) ne pose pas de problèmes de dégradation par les UV et risque de générer du bruit lorsqu'il pleut, alors que le bâtiment est situé entre des habitations. M. PERRIN répond que le matériau qui sera utilisé n'est encore pas arrêté. La question va être étudiée, sinon l'administration reviendra avec une autre proposition.

D'après un commissaire (UDC), des enfants montent souvent sur le toit de l'école et jettent des cailloux. Il craint qu'avec le préau couvert, les enfants accèdent au toit plus facilement. Il demande pourquoi ne pas mettre quelques arbres, qui feraient de l'ombre, à la place d'un préau couvert. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, répond que le site est sur dalle, et non en pleine terre, il n'y a donc pas la possibilité de planter des arbres. Le couvert est un plus l'été, mais également lorsqu'il pleut afin d'éviter que la récréation se fasse à l'intérieur du bâtiment, comme c'est le cas actuellement. Concernant l'accès au toit, il y a une distance de plus de trois mètres entre les toits.

Un commissaire (Soc) demande pour quelle raison les divers et imprévus se montent à 15%, à la place des 10% habituels. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, répond que les 15% prévus le sont par sécurité, car il n'y a pas encore eu de sondage de la dalle.

**La Présidente passe au vote de la DA 314 - 24.01, Crédit de réalisation de CHF 200'000.00 pour la création d'un préau couvert à l'école de Poussy sis chemin de Poussy 46 à Vernier, qui est approuvée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 PLR) et 1 abstention (1 UDC).**